

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-145-1
Séance du 10 décembre 2024**

Adhésion à l'association des archivistes
français – AAF

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 1901, autorisant la création de l'association des archivistes français (AAF), créée en 1904,

Vu le code du patrimoine,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024 par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association des archivistes français (AAF),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association des archivistes français (AAF), dont le siège social se situe 8 rue Jean-Marie Jégo 75013 Paris.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 200 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

